



Association des Usagers du Port d'Ars en Ré

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE AUPAR 18 AOUT 2022

Sur convocation du Président Jean-Luc BENARD en date du 7 juin 2022, les membres de l'association ont été réunis pour l'Assemblée Générale Ordinaire « AGO » annuelle fixée le 4 août 2022 à 10h salle des fêtes d'Ars en Ré. Ils ont reçu en même temps un pouvoir à utiliser en cas d'empêchement à y participer et un document leur permettant de faire acte de candidature au Conseil d'Administration à retourner au Président avant le 14 juillet accompagné d'une lettre de motivation.

L'ordre du jour était le suivant :

- Rapport moral du président
- Rapport d'activité du Conseil d'Administration
- Rapport financier du trésorier et approbation des comptes de l'année 2021
- Fixation de la cotisation de l'exercice 2023
- Renouvellement partiel au Conseil d'Administration

Le décès de Jean PICARD Président de l'AUPAR 6 années dont les obsèques avaient lieu le 4 août à 10h30 a conduit le Conseil d'Administration à annuler « l'AGO » et à la reporter le 18 août 2022 même heure, même lieu, ordre du jour inchangé.

Les membres de l'association ont été avisés de ce report par mail en date du 30 juillet.

Le Président remercie les membres de l'Assemblée de leur présence. Il constate que cette année 2022 est bien triste pour l'AUPAR puisque nous ont quittés en début d'année Jehan WINCKLER fondateur de l'AUPAR et Jean PICARD.

Il invite l'Assemblée à leur rendre hommage en respectant une minute de silence.

À la suite de cette minute de silence respectée par l'Assemblée, le secrétaire Jean-Claude PERIN rend compte du pointage des présents et des pouvoirs afin de déterminer le quorum.

- 138 Membres inscrits à jour de cotisation 2022
- Quorum 70
- 76 Présents ou représentés

Le président après avoir pris connaissance de ces pointages déclare **l'Assemblée Générale Ordinaire ouverte.**

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour le Président souhaite obtenir de l'Assemblée Générale un accord pour le report de l'AGO au 18 août, c'est-à-dire 3 jours au-delà du créneau 14 juillet 15 août prévu par le règlement intérieur.

L'Assemblée adopte ce report à l'unanimité.

Première partie de l'AGO réservée à l'examen de rapports obligatoires.

RAPPORT MORAL ET RAPPORT D'ACTIVITE

Le président présente à l'Assemblée son rapport moral et le rapport d'activité du Conseil d'Administration des 12 derniers mois. Puis il les soumet au vote.

Le rapport moral et le rapport d'activité sont adoptés à l'unanimité par l'Assemblée.

RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER ET FIXATION COTISATION 2023

Le Trésorier Frédéric TADDEÏ présente le rapport financier et la proposition du Conseil d'Administration à maintenir la cotisation 2023 à son niveau de 30€.

Le rapport financier et la proposition de cotisation maintenue à 30€ pour 2023 sont adoptés à l'unanimité par l'Assemblée.

RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Il y a actuellement un désaccord né d'un refus de candidature décidé à la majorité lors d'un Conseil d'Administration le 21 juillet parce que cette candidature a été présentée hors délai et hors lettre de motivation et que nous devons être exemplaires à respecter nos textes.

Les membres de l'Assemblée ont été informés de ce désaccord

Il se trouve que nous devons aujourd'hui voter pour le renouvellement de 5 candidats qui seront invités à présenter leur programme et motivations pour renouveler leur mandat.

- Jean-Luc BENARD Président,
- Isabelle GAU-VERDON Secrétaire Adjointe,
- Emmanuel LENYS Vice-Président,
- Frédéric TADDEÏ Trésorier
- Marie-Agnès TADDEÏ Trésorière Adjointe

Il précise à l'Assemblée « Nous sommes vos représentants, c'est vous qui décidez" de la réélection ou non des candidats, il rappelle qu'il a souhaité que le vote pour le renouvellement des administrateurs sortants se fasse à bulletin secret pour éviter toute contestation, procédure par ailleurs courante dans d'autres associations. C'est la raison pour laquelle un bulletin de vote comprenant les noms des 5 candidats vous a été donné à l'émargement des listes en nombre adapté lorsque vous avez reçu un ou plusieurs pouvoirs. Au moment du vote, il sera possible à chacun de retenir tout ou partie des candidats, les votes seront recueillis dans une urne pour être dépouillés par les secrétaires.

Il invite les candidats à présenter leur programme et motivation à l'Assemblée.

Emmanuel LENYS informe l'Assemblée qu'il retire sa candidature après plusieurs années de Vice-Président et s'interroge entre les rôles AUPAR/CLUPP, il remet à cet effet copie de la page Web du nouveau site de la capitainerie qui sème le trouble !

Marie Agnès TADDEÏ souhaite s'investir encore malgré son constat de résistance démontré par l'équipe actuelle.

Frédéric TADDEÏ Rappelle qu'il a été coopté au départ et qu'il a trouvé une équipe sympathique. Il retrouve aujourd'hui des problèmes rencontrés déjà au CNAR et trouve cela dommageable. Sans être spécialiste du désensablement du Fier, il propose des orientations de fond :

- S'intéresser aux jeunes pour pouvoir passer le relai,
- S'inspirer de la Fête du Port de la Flotte et du rôle des associations là-bas et reproduire sur Ars en Ré.

Isabelle GAU-VERDON se déclare en phase avec l'équipe actuelle. Elle souhaite poursuivre et continuer à lui apporter son aide dans la réalisation de l'annuaire désormais commun AUPAR/CNAR et pour développer une autre campagne de produits dérivés « Boutique AUPAR » Elle regrette par contre que nombreux au Conseil d'Administration ne s'associent pas suffisamment aux activités votées ensemble : Sorties bateau notamment.

Jean-Luc BENARD déclare vouloir se représenter pour continuer des chantiers engagés présentés dans le rapport d'activité. Ils sont indispensables pour l'avenir de notre port de plaisance : Désensablement du Fier d'Ars, dévasage du bassin de La Prée, du Chenal du Curé et de l'Avant-Port, retrait des friches ostréicoles, quel gestionnaire idéal pour notre port ? Il est engagé sur ces dossiers et sur d'autres avec nos partenaires qui défendent aussi notre droit à naviguer. Il entend bien tirer profit aussi s'il est réélu des propositions d'évolution exprimées aujourd'hui, sur la communication notamment.

Avant de soumettre les candidatures au vote des membres de l'Assemblée des interventions sont faites :

Dominique ELOUDY LENYS reconnaît ne pas avoir présenté sa candidature dans les formes requises par les textes mais elle regrette cette rigueur qui n'a pas toujours été exigée. Elle cautionne et appuie la demande d'actions vers les jeunes.

Christian BOYER intervient en rappelant qu'il est administrateur AUPAR depuis plus de 20 ans, il souhaite apporter de l'apaisement dans le désaccord observé. Son constat personnel est qu'en dehors de la création du port de la Criée et de l'annuaire des marées peu de choses ont été obtenues.

Jean-Claude PERIN regrette le constat fait par Christian BOYER qui oublie le bilan AUPAR. En particulier un accord écrit de l'ancienne municipalité sur une extension sur le Chenal du Curé et une zone de stockage à terre, des projets qui seront par la suite intégrés dans les SCOT, PADD, PLUI... autant d'outils de gouvernance sur l'Île de Ré qui ont connu des difficultés de mise en place voire d'annulation pour le SCOT liés en particulier à Xyntia. Des contraintes bien sûr indépendantes des volontés des uns et des autres mais qui n'ont pas encore permis à la municipalité de réaliser. Se reporter si utile au dossier présenté par l'AUPAR pour nos 30 ans.

Sur le CLUPP, il est prévu par le code des transports. Il n'a toutefois aucun moyen et n'est pas une association. Ce sont 3 délégués titulaires qui sont élus par ceux sous contrat annuel qui ont fait la démarche d'être électeurs CLUPP. Comme l'AUPAR, le CLUPP est présent aux 2 Conseils Portuaires pour l'examen des budgets en particulier. Et il bénéficie d'une obligation de réunion annuelle avec le gestionnaire du port. Partout les élus au CLUPP sont présentés par les associations de type AUPAR et obtiennent les 3 postes de délégués ce qui permet de travailler en synergie 1+1=3. Jean-Claude PERIN rappelle qu'il est délégué titulaire au CLUPP et qu'il contribue ainsi avec les 2 autres délégués à cette synergie qui profite à tous.

Le Président remercie les intervenants et demande aux membres de l'Assemblée de passer au vote à bulletin secret, votes qui sont collectés dans une urne.

Puis il invite les secrétaires à procéder au dépouillement.

Après dépouillement le secrétaire fait part des résultats.

Ont recueilli

Jean-Luc BENARD 70 voix **Élu**

Isabelle GAU-VERDON 72 voix **Élue**

Marie-Agnès TADDEÏ 34 voix Non Élu

Frédéric TADDEÏ 30 voix Non Élu

Jean-Luc BENARD remercie l'Assemblée pour leurs votes il précise que le nouveau Conseil d'Administration se réunira à l'issue de cette Assemblée pour élire le nouveau bureau.

DEUXIEME PARTIE DE L'AGO CONSACREE AU DEBAT AVEC LA MUNICIPALITE

Jean-Luc BENARD accueille Etienne CAILLAUD premier Adjoint en charge du port et le remercie de sa présence au nom des membres de l'Assemblée. Il lui propose de répondre et de débattre avec eux sur la liste de questions et sujets qui sont affichés et qui lui ont été communiqués par ailleurs pour lui faciliter l'exercice.

- DRAGAGE port de la Criée : Dragage un peu raté, quel recours a été fait auprès de l'entreprise et du bureau d'étude ?
- DRAGAGE à venir : Fier d'Ars, Avant-Port et bassin de la Criée
- Pose des nouvelles portes d'écluse bassin de la Prée.
- WIFI au port Village
- Zone de stockage à terre
- Dossier des mouillages à La Patache
- Nouveau site Web du port
- Friches ostréicoles en particulier dans le Fier.
- PLUI / PAPI: Ou en sommes-nous pour Ars en ré « zone portuaire » 12 ans après XYNTIA.
- GESTION DU PORT: La position de la Municipalité évolue-t-elle à l'expérience des autres ports Rétais passés en gestion Départementale? (voir les investissements faits à ST MARTIN et à La FLOTTE)
- CARBURANT: Mise en place d'une station de carburant mobile pendant la saison ?
- Projet de la municipalité de laisser les moteurs hors-bord à l'eau en permanence ?

Mr CAILLAUD nous a apporté des réponses :

- Sur le dragage du bassin de la Criée il constate qu'il y a 1,70 m d'eau au ponton H mais qu'il ne reste que 50 cm au ponton E ceci avec les portes ouvertes donc au niveau zéro du seuil.
- Sur les nouvelles portes il précise qu'elles seront installées en novembre pour ne pas gêner la navigation, il y aura une fermeture du bassin nécessaire aux travaux mais de courte durée.

- Sur le dragage du chenal, le dossier est en cours, l'étude a été confiée au bureau Hydra mais nous sommes en attente des résultats.
- Sur notre demande annuelle de porte à l'entrée du port qui permettrait de protéger le village lors des risques de submersion, il a été répondu que ce n'est pas possible pour des raisons de solidité des fonds marins à cet emplacement.
- Sur la demande de faire venir un poste d'essence mobile, la réponse est négative, la Municipalité souhaite plus de petits bateaux à voile et moins de bateaux à moteur.

- Sur la gestion du port, il a été répondu que la Municipalité voulait la conserver pour avoir la maîtrise du port tant que l'équilibre financier pouvait être tenu. JL BENARD a souligné que si le coût du dragage du chenal est élevé il faudrait augmenter les redevances annuelles de 15 à 20 %, c'est pourquoi l'AUPAR soutient le projet de faire passer la gestion du port au Département qui a la volonté et les moyens financiers de faire un ensemble de ports de Charente Maritime cohérent et efficace, l'exemple des ports de La Flotte et de St Martin où le Département investit des budgets importants le montre.

JL BENARD demande alors à Mr CAILLAUD s'il est d'accord pour que l'AUPAR organise une table ronde avec toutes les parties concernées, le Département, la Municipalité, les associations nautiques, les professionnels. La réponse est positive donc l'AUPAR va se charger d'organiser cette table ronde dont le but est d'examiner les avantages et les inconvénients d'une gestion départementale dans le but de donner satisfaction à tous.

- Sur l'avancement du PAPI 3, le financement serait acquis mais apparemment l'exécution des travaux n'est pas encore à l'ordre du jour, JL BENARD fait remarquer qu'en cas de nouveau risque de submersion le port et le village sont au même point qu'avant Xynthia.

Régis BAUDONNIERE, Président de l'URCAN précise que l'URCAN a aussi demandé le balisage des parcs à huîtres. Suite à cette demande, le Préfet a demandé une expertise aux Phares et Balises et à l'issue de cette expertise, les CRC (Comité Régional de Conchyliculture) seront invités à effectuer les balisages nécessaires en conformité.

Jean Bernard ANSoud explique que l'AEMA a obtenu le marché de curage des chenaux secondaires du Fier, ce qui va avoir l'effet, au boire et au déboire, de charrier des sédiments qui vont s'écouler et venir buter dans le chenal principal ces travaux seront faits à l'automne et il est donc urgent de faire dévaser ce chenal principal.

FIN DES DEBATS ET CLOTURE DE L'AGO

JL BENARD déclare la clôture de l'AGO et invite tous les participants à rejoindre le local AUPAR sur l'ilot pour profiter de l'apéritif et du repas « Paella » qui suivra.

Jean-Luc BENARD
Président

Isabelle GAU-VERDON
Trésorière

Jean-Claude PERIN
Secrétaire

AUPAR (Association des Usagers du Port d'Ars en Ré) BP 22 17590 Ars en Ré

Association déclarée selon la loi du 1^{er} juillet 1920 - n° 22- publiée au JO du 31mai 1989